

5 juin 2023

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2023 à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



**Présents :**       **M. Claude Riverin, maire**  
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Eric Larouche, conseiller poste 2  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
Mme Kim Limoges, conseillère, poste 4  
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) :**

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Il salue les citoyens qui assistent à la séance.

**107-2023**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par M. Etienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 – résolution
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 - résolution

### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Lettre du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 4.2 Courriel de Mme Linda Girard, déplacement bacs à déchets
- 4.3 Courriel de Mme Laila Girard, - barrière secteur Cap à l'est
- 4.4 Lettre de l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord, demande de commandite
- 4.5 Lettre ministère des Transports, balayage de rues

### **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

- 5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs
- 5.2 Planification stratégique- état de situation
- 5.3 Quai municipal
- 5.4 Projet traitement des eaux usées, acquisition terrain station de pompage - résolution
- 5.5 Projet traitement des eaux usées, état de situation

### **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en mai 2023
- 6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de mai 2023
- 6.3 Barrière secteur Tableau, entente avec les propriétaires – résolution
- 6.4 Appui, demande commandite, Festival de sculptures, MRC du Fjord-du-Saguenay – résolution
- 6.5 Autorisation d'appel d'offres, réfection toiture atelier de menuiserie, garage municipal et centre des loisirs – résolution
- 6.6 Demande pour dommages clôtures, M. Frédéric Villeneuve – résolution
- 6.7 Nomination d'un pro-maire, période de juin, juillet et août 2023
- 6.8 Portrait de la situation du logement sur le territoire de le MRC du fjord-du-Saguenay, demande de coopération intermunicipale – résolution
- 6.9 Gestion des actifs, volet géomatique, appui à l'octroi d'un mandat par la MRC du Fjord-du-Saguenay – résolution
- 6.10 Processus vente pour défaut de paiement de taxes, désignation représentant de la municipalité - résolution

### **7. AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**

- 7.1. Autorisation de paiement, MNP travaux audit annuel, 6 639.81\$ - résolution
- 7.2 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts diverses. 9 465\$ - résolution
- 7.3 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts gestion des matières résiduelles, 7 051.84\$ - résolution
- 7.4 Autorisation de paiement, Sécurité publique Québec, services Sûreté du Québec, 50 788\$ - résolution
- 7.5 Autorisation de paiement, Julie Simard urbaniste, projets amendements réglementaires, 6596\$
- 7.6 Autorisation de paiement, Planifika, projet gestion des actifs, 6450\$

## **8.0 URBANISME**

- 8.1** Absence inspectrice municipale, état de situation
- 8.2** Nomination, membre du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine – résolution
- 8.3** Procès-verbal, comité d'urbanisme et de protection du patrimoine, séance du 12 avril 2023 - dépôt

## **9.0 RÈGLEMENTS**

- 9.1** Avis de motion, premier projet de Règlement numéro 330-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015
- 9.2** Dépôt, premier projet de Règlement numéro 330-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015
- 9.3** Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015
- 9.4** Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015
- 9.5** Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 332-2023 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) 255-2015
- 9.6** Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 332-2023 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) 255-2015
- 9.7** Avis de motion, projet de Règlement numéro 333-2023 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 9.8** Dépôt, projet de Règlement numéro 333-2023 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 9.9** Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 334-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 260-2015
- 9.10** Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 334-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 260-2015

## **10.0 DIVERS**

## **11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12.0 DISPOSITIONS FINALES**

- 12.1** Levée de la séance

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

**108-2023**

### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>ER</sup> mai 2023**

Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, sans modification et avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

**109-2023**

### **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023**

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller appuyé par M. Eric Larouche, conseillère, que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023, sans modification et avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

## **4. CORRESPONDANCE**

**110-2023**

### **4.1 Lettre du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

CONSIDÉRANT la lettre de M. Daniel Fillion, secrétaire du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean datée du 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le Syndicat des producteurs de bois auprès du gouvernement provincial afin qu'un soutien financier soit accordé aux municipalités qui souhaiteraient appliquer un taux de taxation différent pour les lots boisés sous aménagement de leur territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs de bois propriétaires de lots boisés sous aménagement se retrouvent sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des enjeux fiscaux touchant les producteurs forestiers :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche des Producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean auprès du Gouvernement du Québec afin que celui-ci soutienne financièrement les municipalités qui souhaiteraient appliquer un taux de taxation différent pour les lots boisés sous aménagement.

**111-2023**

### **4.2 Courriel de Mme Linda Girard, déplacement bacs à déchets**

CONSIDÉRANT la demande envoyée par courriel le 22 mai 2023 de Mme Linda Girard afin que des bacs à déchets de quelques mètres afin de les éloigner des clients fréquentant le restaurant Rose Café;

CONSIDÉRANT QUE les bacs à déchets sont situés tout juste à côté de l'entrée d'un sentier pédestre municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil souhaite améliorer la qualité des séjours des touristes visitant la municipalité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par m. Michel Blackburn, conseiller, et adopté à l'unanimité de mandater le directeur général afin qu'il fasse les démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour que les bacs à déchets soient déplacés au milieu de l'aire de stationnement du secteur du quai.

#### **4.3 Courriel de Mme Laïla Girard, barrière secteur Cap à l'est**

M. le maire, Claude Riverin, résume le contenu du courriel de Mme Laïla Girard informant la municipalité qu'un citoyen semblait vouloir interdire le passage sur un chemin municipal, dans le secteur du Cap à l'est.

Le conseil mandate le directeur général afin qu'il prenne contact avec le propriétaire des lieux afin de le sensibiliser sur la question et lui rappeler que les citoyens doivent pouvoir circuler.

112-2023

#### **4.4 Lettre de l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord, demande de commandite**

CONSIDÉRANT le contenu de la lettre de l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord relative à une demande de commandite pour l'organisation des festivités à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE l'Association sportive sollicite un soutien financier de 3000\$ et l'autorisation d'utiliser l'espace du quai pour les festivités;

CONSIDÉRANT les limites du budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Kim Limoges et Étienne Voyer ont été mandatés par le conseil afin qu'ils rencontrent l'Association sportive pour améliorer les liens entre cet organisme et la municipalité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'accorder un soutien financier de 1000\$ et de permettre à l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord d'utiliser la zone du quai pour les festivités de la Saint-Jean-Baptiste.

#### **4.5 Lettre ministère des Transports, balayage de rues**

M. le maire, Claude Riverin, procède à la lecture de la lettre du ministère des Transports du Québec confirmant que la participation du MTQ à l'opération balayage de rues s'élèvera à 3200\$

### **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

### **5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.**

Mme Suzan Lecours informe la population que Mme Marie-Josée Paradis a été honorée par le réseau biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour ses cinq années de service à titre de coordonnatrice de la bibliothèque.

De son côté, Mme Kim Limoges invite les parents d'enfants de la municipalité à répondre au sondage distribué aux élèves de l'école et aux enfants de la garderie. Ce sondage sera utilisé pour mettre à jour la politique familiale de la municipalité. Il est possible d'obtenir une copie du sondage en communiquant avec la conseillère municipale.

Mme Limoges rappelle que les gens ont jusqu'au 15 juin pour faire parvenir leurs réponses.

Sur un autre sujet, M. Étienne Voyer rappelle que des membres du conseil rencontreront sous peu les responsables de l'Association sportive afin de rapprocher cet organisme de la municipalité.

Enfin, M. Claude Riverin mentionne que la date de l'assemblée générale de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord n'est toujours pas connue parce que le vérificateur financier n'a toujours pas terminé son travail.

### **5.2 Planification stratégique, état de situation**

Un exercice de validation de la planification stratégique a eu lieu en présence de citoyens. La version finale de la planification sera adoptée par le conseil d'administration de la Société de développement et par le conseil municipal prochainement.

### **5.3 Quai municipal, autorisation appel d'offres, travaux d'urgence sur le quai**

M. Michel Blackburn, conseiller, informe la population que les travaux d'urgence visant à solidifier les bornes d'amarrage sont pratiquement terminés. Seuls des branchements électriques restent à faire.

Il annonce que malgré quelques surprises au début de l'opération, les travaux seront faits dans le respect du cadre budgétaire fixé au départ.

Ces travaux, mentionne-t-il, permettront de prolonger la durée de vie utile du quai de trois à quatre ans.

En complément, le maire Claude Riverin mentionne que Promotion Saguenay a confirmé un investissement de 15 000\$ pour permettre la réalisation des travaux d'urgence.

### **5.4 Projet de traitement des eaux usées, acquisition terrain de pompage**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la convention de vente d'immeuble et d'autoriser le directeur général à poursuivre les démarches pour permettre à la municipalité d'acquérir un terrain pour l'installation d'une pompe pour le traitement des eaux usées.

### **5.5 Traitement des eaux usées, état de situation**

Le directeur général, M. Eric Emond, informe que le ministère des transports du Québec a octroyé un mandat pour la conception des plans et défis à la firme d'ingénierie WSP pour la partie des travaux qui le concerne, sur la rue du Quai.

Le directeur général explique qu'il s'agit d'une démarche exceptionnelle pour le MTQ et qu'il s'agit d'une première étape pour que le MTQ assume une partie des coûts reliés au projet de traitement des eaux usées, ce qui diminuera la facture de la municipalité.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en mai 2023**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus reçus en mai 2023.

### **6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de mai 2023**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés pour le mois de mai 2023.

**114-2023**

### **6.3 Barrière secteur Tableau, entente avec les propriétaires**

**CONSIDÉRANT** le dossier qui oppose la Municipalité à Bruno Gauthier et al. introduit devant la Cour supérieure le 19 octobre 2021 et visant l'émission d'une injonction permanente pour le retrait d'une barrière restreignant l'accès au chemin du Tableau jusqu'à la rivière Saguenay (C.S. no 150-17-004466-212);

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont pris part à une Conférence de règlement à l'amiable (ci-après « **CRA** »), présidée par l'honorable juge Carl Lachance, j.c.s., ce 19 mai 2023 relativement audit dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties en sont venues à une entente à l'occasion de la CRA (ci-après « **transaction** ») dont les principes ont été énoncés et signés par les parties le même jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la transaction est sujette à l’approbation par le conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les termes de ladite transaction;

**CONSIDÉRANT QUE** la transaction met ainsi fin au litige et aux procédures judiciaires qui s’y rapportent;

**POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION** de M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

**D’APPROUVER** la transaction convenue entre les parties lors de la CRA du 19 mai 2023 au dossier no 150-17-004466-212;

**DE DEMANDER** à l’honorable juge Carl Lachance, j.c.s. d’homologuer la transaction;

**DE MANDATER** Cain Lamarre, SENCRL aux fins d’accomplir les démarches requises à l’homologation de la transaction et à la mise en œuvre de celle-ci;

**DE MANDATER** un notaire de chez Cain Lamarre, SENCRL pour la préparation et la publication d’un acte de servitude conformément aux termes de la transaction;

**DE MANDATER** la firme Tremblay Laliberté, arpenteurs-géomètres pour la description et mise en plan de l’assiette de la servitude conformément aux termes de la transaction;

**D’AUTORISER** M. Éric Émond, directeur-général, à signer tout document utile à l’homologation de la transaction et à la mise en œuvre de celle-ci.

**115-2023**

**6.4 Appui, demande commandite, Festival de sculptures, MRC du Fjord-du-Saguenay**

Mme Kim Limoges dénonce son conflit d’intérêt dans ce dossier et se retire des discussions.

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival des sculptures de Sainte-Rose-du-Nord est un événement important qui attire des touristes dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** le rayonnement de ce festival;

**CONSIDÉRANT** la difficulté pour les promoteurs de boucler leur budget;



CONSIDÉRANT QUE la Politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay prévoit une enveloppe dédiée à la municipalité :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'appuyer les démarches des organisateurs du Festival de sculptures de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir une commandite pour permettre la tenue de l'édition 2023 de l'événement.

## **116-2023**

### **6.5 Autorisation d'appel d'offres, réfection toiture atelier de menuiserie, garage municipal et centre des loisirs**

CONSIDÉRANT que l'état de la toiture de du garage municipal, de l'atelier de menuiserie et du centre des loisirs nécessite une réfection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un soutien financier du ministère des Affaires municipales via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation pour procéder à la réfection de la toiture du garage municipal, de l'atelier de menuiserie et du centre des loisirs.

### **6.6 Demande pour dommages clôtures, M. Frédéric Villeneuve**

M. le maire, Claude Riverin présente la réclamation de M. Frédéric Villeneuve relative à des bris qui auraient été causés à ses clôtures lors des opérations de déneigement.

Le maire rappelle aux citoyens la façon de procéder lorsqu'ils estiment que la municipalité a brisé leur propriété.

Il explique que le conseil a discuté de la question et a décidé de ne pas y donner suite parce que le demandeur a procédé aux réparations sans que la municipalité puisse constater les dommages et décider de la suite des choses.

Face à l'absence d'un proposeur, il est décidé de ne pas donner suite à la réclamation.

## **117-2023**

### **6.7 Nomination pro-maire, période de juin, juillet et août 2023**

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours conseillère, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Michel Blackburn à titre de pro-maire pour la période de juin, juillet et août 2023.

**118-2023**

### **6.8 Portrait de la situation du logement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, demande de coopération intermunicipale**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désire présenter un projet d'étude d'opportunité sur le logement dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de [Sainte-Rose-du-Nord s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité sur le logement;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ET QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay comme étant l'organisme responsable du projet d'étude d'opportunité sur le logement.

**119-2023**

### **6.9 Gestion des actifs, volet géomatique, appui à l'octroi d'un mandat par la MRC du Fjord-du-Saguenay**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Programme de Gestion des Actifs Municipaux;

CONSIDÉRANT que la subvention est bonifiée de 10% pour la réalisation d'un projet commun avec 10 autres municipalités;

CONSIDÉRANT que le plan de travail de la municipalité pour le PGAM prévoit un montant suffisant pour l'intégration des actifs dans la géomatique;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de K2 Geospatial # S00534 concerne le développement de la base de données adaptées aux besoins municipaux dans le logiciel JMAP et l'intégration initiale des actifs

d'égouts, d'aqueduc et de voirie inclus dans les plans d'intervention du MAMH et du MTQ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de K2 Geospatial # S00535 concerne une banque d'heures pour l'intégration des autres actifs dont la structure de données n'est pas normalisée :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller :

QUE la municipalité s'engage à rembourser la MRC du Fjord-du-Saguenay les montants engagés envers K2 Geospatial spécifiquement à l'offre de service S00534 jusqu'à concurrence de 2 044.70\$ avant taxes.

QUE la municipalité s'engage à rembourser la MRC du Fjord-du-Saguenay les montants engagés envers K2 Geospatial spécifiquement à l'offre de service S00535 jusqu'à concurrence de 2 500.00\$ avant taxes.

120-2023

#### **6.10. Processus vente pour défaut de paiement de taxes, désignation représentant de la municipalité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a le 6 mars 2023 adopté une résolution autorisant le greffier-trésorier à transmettre l'extrait de l'état des taxes à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour qu'il soit procédé à la vente de certains immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité qu'une personne soit présente lors de la vente pour enchérir au nom de la Municipalité afin d'acquérir certains immeubles dont les taxes municipales ou scolaires demeurent impayées lors de la vente le 8 juin 2023;

CONSIDÉRANT que l'article 1038 du *Code municipal* prévoit que la Municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT que selon cette même disposition, l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond est autorisé à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, jusqu'au montant maximal de l'enchère prévu par le *Code municipal*;

QUE la technicienne comptable, Mme Nancy Tremblay est autorisée, à titre de substitut, en cas d'empêchement du directeur général à enchérir au nom de la Municipalité et à acquérir les immeubles identifiés en annexe sur lesquels des taxes demeurent impayées au moment de la vente, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal de l'enchère prévu par le *Code municipal*.

## **7. AUTORISATION DE PAIEMENT**

**121-2023**

### **7.1 Autorisation de paiement, MNP travaux audit annuel, 6 639.81\$**

Monsieur Claude Riverin, maire, dénonce son conflit d'intérêt et se retire de la discussion. M. Michel Blackburn, pro-maire préside la séance

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de MNP relative aux travaux d'audit, pour un montant de 6 639.81\$.

**122-2023**

### **7.2 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts diverses, 9 465\$**

Le maire Claude Riverin reprend la présidence de la séance.

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative a des quotes-parts diverses, pour un montant de 9 465\$.

**123-2023**

### **7.3 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts gestion des matières résiduelles 7 051.84\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative aux quotes-parts pour la gestion des matières résiduelles pour un montant de 7 051.84\$

**124-2023**

### **7.4 Autorisation de paiement, Sécurité publique Québec, services Sûreté du Québec, 50 788\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Sécurité publique du Québec relative aux services de la Sûreté du Québec pour un montant de 50 788\$.

**125-2023**

**7.5 Autorisation de paiement, Julie Simard urbaniste, projets amendements réglementaires, 6 596\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Julie Simard urbaniste relative à des modifications réglementaires pour un montant de 6 596.69\$.

**126-2023**

**7.6 Autorisation de paiement, Planifika, projet gestion des actifs, 6 450\$**

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Planifika relative au projet de gestion des actifs pour un montant de 6 596.69\$.

## **8. URBANISME**

### **8.1 Absence, inspectrice municipale, état de situation.**

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier rappelle que l'inspectrice municipale sera absente pour une période indéterminée.

L'inspecteur de la municipalité de Rivière-Éternité passera une journée par semaine à Sainte-Rose-du-Nord afin de répondre aux demandes des citoyens.

La compréhension et la patience de la population est sollicitée pour cette situation hors du contrôle de la municipalité.

**127-2023**

### **8.2 Nomination, membre du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Maude Limoges à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été fait sur le site web et la page Facebook de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que quatre citoyens de Sainte-Rose-du-Nord ont proposé leur candidature ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine ont eu l'occasion de se prononcer sur les candidatures reçues :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de Mme Aube Saint-Amand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine.

### **8.3 Procès-verbal, comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, séance du 12 avril 2023**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **9. RÈGLEMENTS**

### **Avis de motion**

#### **9.1 Avis de motion, premier projet de Règlement 330-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015**

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Michel Blackburn, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le projet de règlement intitulé *Règlement 330-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015*.

### **Dépôt**

#### **9.2 Dépôt, projet de règlement 330-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015**

Il est, par la présente, déposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, le projet de règlement intitulé *Règlement 330-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015*.

### **Avis de motion**

#### **9.3 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015**

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Étienne Voyer, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le projet de règlement intitulé *Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015*.

### **Dépôt**

#### **9.4 Dépôt, projet de Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015**

Il est, par la présente, déposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, le projet de règlement intitulé *Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015*.

**Avis de motion**                    **9.5 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 332-2023 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 255-2015**

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Michel Blackburn, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le projet de règlement intitulé *Règlement d'amendement numéro 332-2023 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 255-2015*.

**Dépôt**                                **9.6 Dépôt, projet de Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015**

Il est, par la présente, déposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, le projet de règlement intitulé *Règlement d'amendement numéro 331-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 249-2015*.

**Avis de motion**                    **9.7 Avis de motion, projet de Règlement numéro 333-2023 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 333-2023 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale*.

**Dépôt**                                **9.8 Dépôt, projet de Règlement numéro 333-2023 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est, par la présente, déposé par M. Étienne Voyer, conseiller le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 333-2023 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale*.

**Avis de motion**                    **9.9 Avis de motion, premier projet de Règlement d'amendement numéro 334-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 260-215**

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Gilles Tremblay, conseiller, qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le premier projet de règlement intitulé *Règlement d'amendement numéro 334-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 260-215*

**Dépôt**

**9.10 Dépôt, premier projet de Règlement d'amendement numéro 334-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 260-215**

Il est, par la présente, déposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, le premier projet de règlement intitulé *Règlement d'amendement numéro 334-2023 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 260-215*

**10. DIVERS**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des citoyens présents.

**12. DISPOSITIONS FINALES**

**128-2023**

**12.1 Levée de la séance**

Mme Kim Limoges propose que la séance soit levée à 20h 50.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire